

**N° D'ORDRE : 2020-69**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 26*

*Pouvoirs : 03*

*Excusé : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 9 JUIN 2020*

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain, M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h34) – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien (arrivée à 18h35) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**29-PRESENTATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE 2019 DU SYMIELECVAR**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux que deux bornes de recharge pour véhicule électrique ont été installées sur la commune depuis 2018. Ces bornes sont situées sur le parking du stade et sur le parking du Marégau.

Monsieur le Maire précise que le rapport d'exploitation des bornes de recharge pour véhicule électrique du Symielecvar recense des informations sur le développement du Réseau Mouv'ElecVar et l'ensemble des données propres à la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer (notamment le nombre total de sessions de recharge par borne, le type de connexions, etc.).

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport d'exploitation des bornes de recharge pour véhicule électrique 2019 du Symielecvar.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le rapport de recharge pour véhicule électrique 2019.

**PREND ACTE :**

- De la présentation du rapport de recharge pour véhicule électrique 2019

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juin 2020, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**